

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le fonctionnement du club repose sur le bénévolat. Il est souhaitable que chacun s'implique dans les tâches courantes (assemblée générale, organisation de tournois, informations diverses, commissions, mise en place et rangement du matériel, etc....)

1) OBJET - FORCE OBLIGATOIRE

Le règlement intérieur a la même force obligatoire pour tous les membres du club. Le règlement intérieur complète les statuts de l'association du BADMINTON CLUB DU HAUT POITOU. Tout adhérent et représentant légal pour les adhérents mineurs doit avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les termes.

Le règlement intérieur est à la disposition des membres pour consultation et distribué en début de saison avec la fiche d'inscription.

Tous les membres du club sont habilités à faire respecter le présent règlement.

L'adhésion au club vaut acceptation du présent règlement.

2) INSCRIPTION ET COTISATION

Nous demandons à tous les adhérents de rendre leur dossier d'inscription le plus rapidement possible. Nous laisserons un délai de trois séances à compter de la première séance d'entraînement effectuée pour être en règles vis-à-vis du club.

En cas de dépassement du délai, nous serions dans le regret de vous interdire temporairement l'accès au terrain tant que la situation ne sera pas régularisée.

L'inscription ne sera effective qu'à la remise du dossier d'inscription complet comprenant notamment un certificat médical de non contre-indication à la pratique du badminton en loisir ou en compétition, un bulletin d'inscription complété et la cotisation.

Dans le cadre du développement du club, nous nous réservons le droit de prendre des photos ou vidéos pouvant être utilisées en vue de promouvoir le club du BCHP.

La demande d'adhésion des mineurs sera accompagnée d'une autorisation parentale pour la saison. La priorité des inscriptions est donnée aux anciens adhérents d'une année sur l'autre. Une liste d'attente est mise en place en début d'année scolaire (période de notre reprise) si le quota d'adhérents est déjà atteint en fin d'année scolaire précédente suite aux réinscriptions.

3) ASSURANCE

La souscription à l'assurance de la FFBad sera obligatoirement prise et réalisée par le club lors de la prise de licence et de l'inscription.

Il est cependant conseillé à chaque adhérent de souscrire un contrat d'assurance complémentaire type "accident" couvrant forfaitairement les dommages corporels.

La responsabilité du club est dérogée dans le cas d'un accident résultant de l'inobservation du règlement intérieur.

4) PÉRIODE D'ESSAI

Toute personne pourra venir s'essayer à la pratique du badminton sur l'autorisation du responsable de la salle présent pendant la séance. Trois séances sont accordées. Au-delà, si elle souhaite poursuivre la pratique du badminton au sein du club, elle devra s'acquitter de la cotisation au tarif en vigueur et remettre le dossier d'inscription complet.

Pendant les séances d'essai, le club décline toute responsabilité en cas d'incident.

5) MATÉRIEL

a) La tenue

Le badminton se déroulant en salle, nous demandons aux joueurs de le pratiquer avec des chaussures spécifiques aux sports en salle ne laissant pas de traces au sol. De même, il est demandé de les mettre sur place au gymnase afin de ne pas salir le sol avec vos chaussures utilisées préalablement en extérieur. Nous souhaitons aussi une tenue de sport adéquate, T-shirt, short, short jupette ou survêtement. Pour tout compétiteur lors des manifestations officielles, il est obligatoire de porter un short de couleur unie, le short jupette étant accepté pour les dames.

b) Les Raquettes

Les raquettes sont à la charge des joueurs. Cependant nous disposons d'un certain nombre de raquettes que nous prêtons uniquement lors des séances d'essai ou en dépannage en cas de casse de matériel pendant les entraînements.

Pour tout emprunt de raquette, de volants ou autre, la personne devra en faire la demande à un responsable présent sur place.

Après utilisation, nous demandons aux emprunteurs de bien vouloir les ranger dans les armoires prévues à cet effet et de ne pas les laisser traîner dans le gymnase à l'issue de la séance. A la fin des séances d'essai, vous devrez vous équiper de votre propre matériel.

c) Les Volants

Les volants en nylon (en plastique) sont fournis par le club pendant les créneaux adultes et jeunes et lors des rencontres de championnats interclubs.

Si vous constatez qu'un volant est hors d'usage, veuillez le mettre immédiatement à la poubelle et ne pas le remettre dans la boîte de volant utilisée lors de la séance d'entraînement.

Cependant les volants en plumes sont à la charge des joueurs qui participent aux tournois extérieurs. Le club pourra fournir des volants au prix coûtant pour les participants dans la limite du stock disponible.

d) Le matériel collectif

Tous les membres doivent contribuer au montage et démontage des terrains, filets et poteaux. Les volants sont à ranger en fin de séance.

Il est souhaitable que chacun participe à cet exercice à tour de rôle ou propose au moins ses services un peu avant son départ du gymnase.

Il est demandé aux joueurs de passer un coup de balai en fin de séance, afin de ramasser les plumes. Les joueurs sont tenus de respecter la propreté de ces lieux et de signaler toute anomalie au président ou membre du bureau qui transmettra à la commune.

Les bouteilles en plastiques, en verre, les tubes de volants vides ou tout autre objet encombrant sont à déposer dans les poubelles de tri à l'entrée de la salle.

Lors de votre départ du gymnase, veuillez que les lumières soient éteintes et que les portes du gymnase soient bien fermées à clé avant de quitter la salle.

6) SÉCURITÉ

Il est interdit d'utiliser du matériel autre que celui destiné au badminton.

L'accès au local de rangement dédié à notre club est exclusivement réservé aux responsables du club et membres du bureau.

Il est interdit de fumer dans tous les locaux et également interdit de manger dans la salle.

7) INVITÉ(E)S

Les adhérents peuvent exceptionnellement inviter une personne licenciée étrangère au club lorsque l'affluence le permet et à condition de le signaler à un membre du bureau présent pendant la séance. La personne invitée doit se soumettre au règlement intérieur.

8) VACANCES SCOLAIRES

Pendant les vacances scolaires, les séances d'entraînement sont systématiquement suspendues. Cependant un aménagement est proposé selon les disponibilités des responsables volontaires. Les personnes devront au préalable en faire la demande en contactant un responsable du club.

9) COMMUNICATION

Les disponibilités de la salle sont affichées sur les panneaux d'information, ou sur la porte d'entrée du gymnase et sur le site internet.

Les joueurs seront également avertis par mail de toute indisponibilité de la salle, ainsi que de toute information utile concernant le badminton (tournoi, manifestation, etc...)

L'adhérent adulte et/ou le représentant légal du mineur autorisé par signature du document fourni à cet effet, la diffusion sur des sites internet de badminton, des photos prises lors de compétition sportives ou manifestations en relation avec le badminton.

10) JEUNESSE

Les enfants mineurs sont pris en charge par le club à partir du moment où le responsable du créneau horaire les aura pris sous sa responsabilité.

Les parents doivent donc s'assurer que celui-ci est présent avant de le laisser au gymnase. De plus, lorsque la fin du créneau horaire est atteinte, les enfants ne sont plus considérés sous la responsabilité du club. Aucun enfant ne pourra quitter prématurément la séance sans la présence de ses parents ou d'un représentant légal.

Le Club n'est pas une halte-garderie, les jeunes viennent pour s'amuser, mais avant tout pour jouer au badminton. L'échauffement devra être suivi sérieusement pour éviter les blessures. Les joueurs devront respecter leurs camarades de jeu ainsi que les responsables.

Les portables et les bijoux sont interdits durant l'entraînement.

Le responsable des entraînements décidera des mesures à prendre en cas de non-respect.

11) ANIMATIONS

Lors des manifestations organisées par le Club : tournois internes, organisation de rencontres amicales, Assemblée Générale, repas festifs etc., les membres du club pourront être sollicités par le Bureau afin de participer au bon déroulement de l'activité.

12) COMPORTEMENT SPORTIF

a) L'état d'esprit

Le club est une association promouvant le badminton dans un esprit sportif et de respect de l'adversaire. Tout propos anti-sportif, injurieux, sexiste ou raciste même pendant les compétitions pourra être sanctionné par une exclusion immédiate et définitive, sans possibilité de remboursement de la cotisation.

b) Le vol

Le Club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte, et recommande de ne rien laisser dans les vestiaires lors des entraînements et compétitions.

13) MANQUEMENTS ET SANCTIONS

Tout manquement répété à ce règlement, accepté par l'adhérent lors de l'adhésion au club, entraînera la responsabilité du fautif. Il sera d'abord averti, puis si nécessaire exclu (exclusion temporaire puis définitive) après délibération du bureau.

Toute attitude (propos malveillants, refus d'observer les directives du bureau ou/et des entraîneurs, propos diffamatoires, etc..) visant à nuire à l'Association, aux membres du bureau et /ou à des adhérents sera sanctionnée par une exclusion temporaire ou définitive et sans remboursement de cotisation.

Ce règlement sera affiché à l'entrée du gymnase, mis en ligne sur le site internet de l'Association et également joint systématiquement à chaque bulletin d'inscription.

Fait à.....

Le.....

Signature de l'adhérent et du représentant légal